

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D82_2021

Séance du 23.09.2021 – Convocation du 16.09.2021

Compte rendu affiché le 28 septembre 2021

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Roger PEDOJA

Présents

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Jérôme JARDIN, Michel ROULLIAT, Yves ARTETA, Florence GAGNEUR, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Roger PEDOJA, Véronique CHIVAZZA, Gérard PLAISANTIN, Odile BALTHAZARD, Nicolas PASTY, Claire AZEMA, Florian JEDYNAK, Nicole MESSÉGUÉ, Nasser MESSAÏ, Philippe JUSTE, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Christophe BRUNETTON, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Florence BERGER par Vincent ALAMERCERY ; Leïla BEN MAHFOUD par Séverine DEJOUX ; Nelly NAVARRO-TACHON par Patrick RACHAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	26
Votants	29
Exprimés	25

Objet : Admissions en non-valeur et créances éteintes

Le Conseil Municipal,

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Budget Primitif 2021,
- VU l'état des produits irrécouvrables dressé et certifié par Madame la Trésorière, qui demande leur admission en non-valeur ou en créances éteintes,
- CONSIDERANT que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par la trésorière,
- CONSIDERANT qu'il apparaît effectivement que les sommes en question ne sont pas susceptibles de recouvrement,

DECIDE, à l'UNANIMITÉ :

- D'admettre en non-valeur, sur le budget de l'exercice 2021, à l'article 6541, les sommes ci-dessous détaillées pour un montant total de 140,25€ :

ANNEE	TITRE	MONTANT	MOTIF
2018	162	140,25€	Poursuite sans effet
TOTAL		140,25€	

- D'admettre en créances éteintes, sur le budget de l'exercice 2021, à l'article 6542, les sommes ci-dessous détaillées pour un montant total de 775,57€ :

ANNEE	TITRE	MONTANT	MOTIFS
2019	753	45€	Surendettement et décision effacement de dette
2019	753	75€	Surendettement et décision effacement de dette
2019	753	173,37€	Surendettement et décision effacement de dette
2019	182	33,95€	Surendettement et décision effacement de dette
2019	183	75,05€	Surendettement et décision effacement de dette
2020	312	174,90€	Surendettement et décision effacement de dette
2020	97	32€	Surendettement et décision effacement de dette
2020	97	102,30€	Surendettement et décision effacement de dette
2020	312	64€	Surendettement et décision effacement de dette
TOTAL		775,57€	

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 23 septembre 2021

Le Maire,
Eric BELLOT.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 30/09/2021
- Publication ou affichage le 30/09/2021

Eric BELLOT, Maire.